

## PROTOCOLE SANITAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

A partir du 7 septembre 2020

### Les accès au gymnase du COSEC :

Pour les enfants, il est souhaitable qu'il n'y ait qu'un accompagnateur.

Aucun accompagnateur ne devra rester dans l'enceinte du gymnase pendant le cours.

- Salle A, C et D :
  - Entrée :
    - L'entrée principale servira uniquement pour rentrer dans le gymnase (adhérents et accompagnateurs).
    - Les accompagnateurs pourront se rendre devant la porte d'entrée de la salle.
  - Sortie :
    - Les adhérents devront utiliser les issues de secours à la fin de chaque cours.
    - Les accompagnateurs devront attendre à l'extérieur devant les issues de secours.
  
- Studio de Danse (à l'étage) :
  - Entrée :
    - L'entrée principale servira uniquement pour rentrer dans le gymnase (adhérents et accompagnateurs).
    - Les accompagnateurs devront rester en bas de l'escalier d'accès. A cet endroit, ils devront confier au professeur leur enfant déchaussé et en tenue de sport.
  - Sortie :
    - En fin de cours, le professeur descendra les enfants en bas de l'escalier d'accès. Les accompagnateurs devront attendre leur enfant à cet endroit.
    - Les adhérents et accompagnateurs devront utiliser la sortie située au bout du couloir donnant vers la salle Coubertin.

Les sens de circulation seront matérialisés par des flèches au sol (réalisé par la mairie).

### Vestiaires :

**L'utilisation des vestiaires n'est pas souhaitée par la section Arcy Danse.**

- Nous vous demandons de venir au cours en tenue de sport.
- Le changement de chaussures se fera à l'entrée de la salle.

**Couloirs et sanitaires :**

- Port du masque obligatoire dans les couloirs et sanitaires

**Si malheureusement ces consignes n'étaient pas respectées, la mairie serait contrainte de fermer ces espaces (des contrôles vont être effectués)**

**Rappel des règles sanitaires :**

- Port du masque obligatoire dans toutes les zones de circulation pour toute personne à partir de 11 ans.
- Se laver les mains à l'entrée du gymnase (du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition par la mairie)
- En salle, respecter les règles de distanciation entre chaque personne : 2m entre les adhérents et le professeur
- En salle, vos effets personnels devront être déposés à 2m les uns des autres
- Chaque adhérent doit utiliser sa propre bouteille
- Se laver les mains après chaque séance
- Le matériel du professeur doit être installé et manipulé uniquement par lui-même : table, enceinte, stylo, fiche, ...
- Il faudra veiller à laisser un espace large autour des effets personnels du professeur.

Le professeur sera autorisé à faire respecter les règles citées ci-dessus. En cas de non-respect récurrent de ces règles, il en avertira la présidente Arcy Danses qui aura la possibilité, en accord avec la Jeunesse Arcisienne, d'exclure l'adhérent (sans remboursement).

**Nous comptons sur vous pour le bon respect de ces règles et vous souhaitons une excellente année chez Arcy Danses !**

